

## COMMUNIQUE

### **TRIBUNAUX D'ARBITRAGE : POUR FO, C'EST CARTON ROUGE**

Nouveau retournement dans la saga TTIP et ISDS (tribunaux d'arbitrage permettant, dans le cadre d'un accord de libre-échange, aux investisseurs d'attaquer un État et sa législation s'ils l'estiment contraire à leurs profits) ! Le gouvernement français propose aujourd'hui à la Commission Européenne, la création d'une Cour permanente multilatérale afin de régler les différends entre investisseurs et les États.

Cette justice privée en marge de la justice étatique indépendante sera source de multiples remises en cause et de régressions dans tous les domaines : droit du travail peu à peu détricoté au fur et à mesure des décisions rendues par ces tribunaux privés, ingérence des entreprises multinationales dans les politiques publiques des États, remises en cause de la capacité des États à légiférer. A nouveau, plus que jamais libéralisme économique rime avec autoritarisme social.

Même si le gouvernement propose un minima permettant d'établir des relations entre les juridictions nationales et cette cour supranationale, pour FO, cela ne fait aucunement pencher la balance : que ce soit ISDS ou tribunal multilatéral, FO s'oppose à ce que le pouvoir des multinationales et de la finance prenne le pas sur celui des États, des citoyens et salariés et donc à tout système d'arbitrage du commerce international !

Si le gouvernement français, tel qu'il l'écrit à juste titre dans son courrier en date du 1er juin, vise au respect des peuples, alors il doit peser pour que la commission européenne renonce à toute forme de tribunaux d'arbitrage. Au-delà, pour FO cela passe par le rejet de TTIP.

Paris, le 2 Juin 2015

Contact : **Pascal PAVAGEAU**, Secrétaire Confédéral

☎ 01 40 52 84 45 - 📞 06 76 77 70 39 - ✉ [pascal.pavageau@force-ouvriere.fr](mailto:pascal.pavageau@force-ouvriere.fr)

**Andrée THOMAS**, Secrétaire confédérale

☎ 01 40 52 83 30 - 📞 06 99 92 13 50 - ✉ [andree.thomas@force-ouvriere.fr](mailto:andree.thomas@force-ouvriere.fr)